



Note informative

Commission de coopération dans le domaine du travail

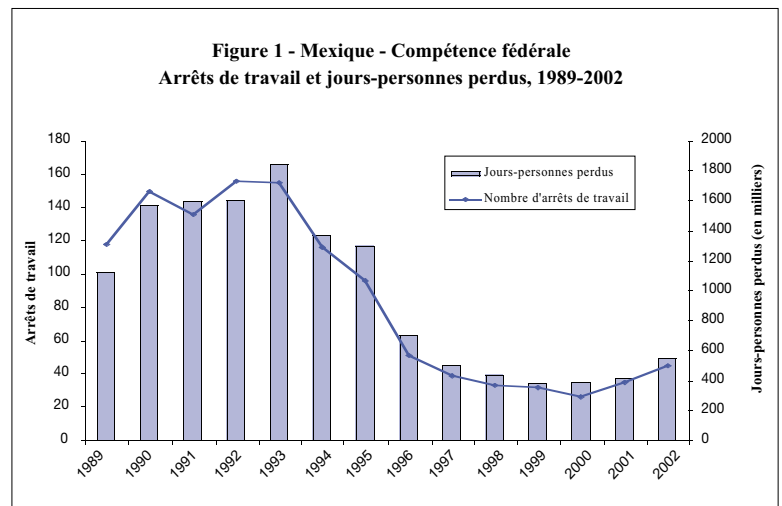
octobre 2003

LES ARRÊTS DE TRAVAIL EN AMÉRIQUE DU NORD

Des données récentes montrent que la tendance générale à la baisse observée dans le nombre d'arrêts de travail en Amérique du Nord depuis le début des années 1990 se poursuit. Malgré certaines fluctuations, les trois pays ont enregistré une baisse marquée dans le nombre d'arrêts de travail et de travailleurs touchés ainsi que dans le « volume » des arrêts de travail (c.-à-d., le nombre total de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail). Dans la présente note informative, on retrace la diminution des arrêts de travail au Canada, au Mexique et aux États-Unis dans les années 1990 et au début de 2000. On y résume en outre les facteurs qui, selon les ouvrages de recherche, contribuent à cette baisse¹.

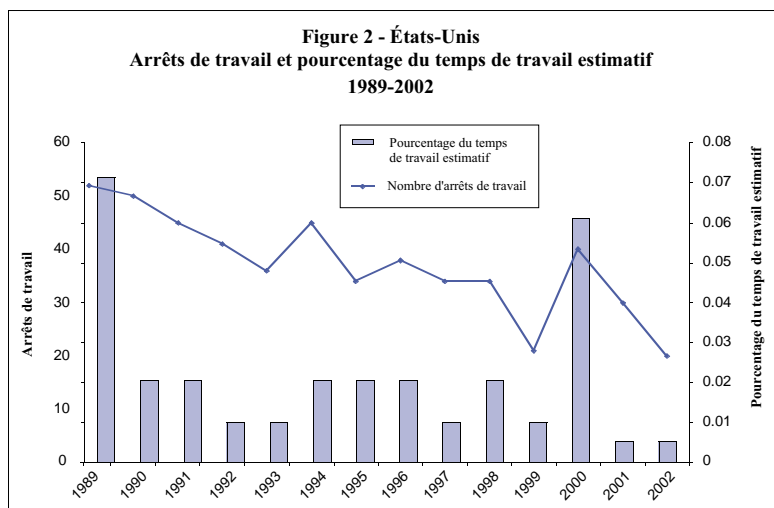
Entre 1989 et 2002, il y a eu au Mexique une diminution soutenue des arrêts de travail (voir la figure 1)². Au cours des années 1990, ce pays a enregistré en moyenne 96 grèves dans les secteurs de compétence fédérale : en moyenne, 360 000 travailleurs ont été touchés et 1,1 million de jours-personnes ont été perdus par année. De l'an 2000 à 2003, le nombre moyen de grèves par année dans les secteurs de compétence fédérale est tombé à 35 : en moyenne, seulement 35 000 travailleurs ont été visés et 451 000 jours-personnes ont été perdus chaque année. Bien que la tendance générale ait été assez claire, les années 1990 ont débuté avec une légère hausse du nombre de grèves, partiellement en raison de la forte opposition des syndicats à la restructuration et à la privatisation au sein des

Cette note a été rédigée par M. Norman Caulfield, un chercheur du Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail. Vous pouvez le joindre par courriel, à l'adresse ncaulfield@naalc.org, ou par téléphone, au 202-464-1107.



entreprises publiques au cours de cette période. La dévaluation du peso en 1994-1995 a été suivie par une chute marquée et constante du nombre d'arrêts de travail et cela jusqu'en 2000. Par la suite, on a enregistré une très légère hausse en 2001 et 2002.

Aux États-Unis, entre 1989 et 2002, la tendance particularisant les arrêts de travail reflétait généralement celle du Mexique (voir la figure 2). Au cours de l'ensemble des années 1990, il y a eu en moyenne 38 grèves importantes qui ont touché 280 000 travailleurs en moyenne et se sont soldées par 4,5 millions de jours-personnes perdus par année. Par rapport au temps de travail total potentiel, le pourcentage du temps perdu dans les années 1990 s'est établi à 0,016 % seulement au cours de la décennie. De l'an 2000 à 2003, il n'y a eu aux États-Unis que 30 arrêts de travail en moyenne par année et le nombre moyen de travailleurs touchés s'est établi à 182 000. Toutefois, le nombre annuel moyen de jours-personnes perdus a grimpé, s'établissant à 7,4 millions de 2000 à 2002, et le pourcentage estimatif du temps de tra-

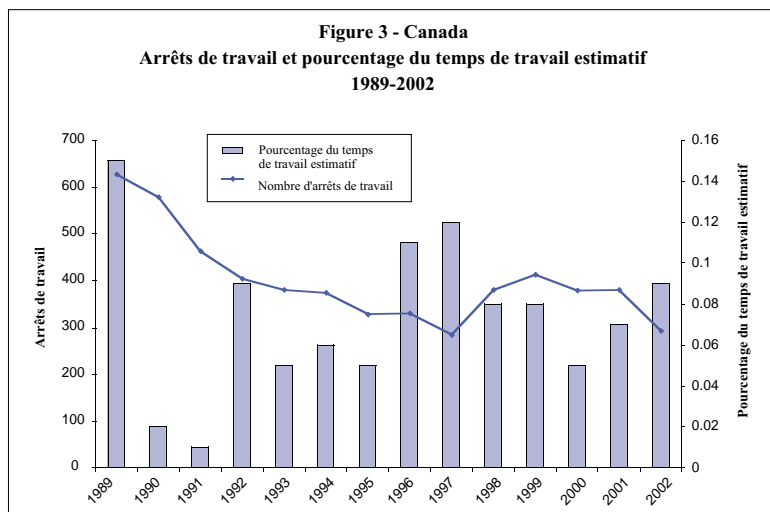


vail perdu a augmenté légèrement, s'établissant à 0,023 %. Cet écart par rapport à la tendance générale s'explique par un petit nombre de grèves particulièrement longues et importantes. En 1989, la grève des travailleurs des mines de charbon a duré presque toute l'année et a compté pour plus de 90 % des 16,9 millions de jours-personnes perdus cette année-là à cause des arrêts de travail. En l'an 2000, les grèves des acteurs de cinéma et des travailleurs des communications ont compté pour 19,2 millions ou 94 % des jours-personnes perdus cette année-là (Bureau of Labor Statistics, 2001).

Au Canada, la tendance générale observée de 1989 à 2002 a été la même qu'aux États-Unis et au Mexique, mais elle a subi plus de fluctuations. Dans les années 1990, le Canada a enregistré en moyenne 394 arrêts de travail par année qui ont touché 195 000 travailleurs en moyenne par année, ce qui représente une moyenne annuelle d'environ 2,3 millions de jours-personnes perdus. Par rapport au temps de travail potentiel total, le temps de travail perdu à cause des arrêts de travail représentait en moyenne 0,07 % dans les années 1990. De l'an 2000 à 2003, le nombre de grèves et de lock-out est tombé à 351 en moyenne par année tandis que le nombre annuel moyen de travailleurs visés était de 178 000 et que le nombre de jours-personnes perdus s'est établi à près de 2,3 millions. Par rapport au temps de travail potentiel total, le temps de travail perdu a représenté en moyenne 0,067 % pour ces trois années. Il y a eu une exception par rapport à la tendance à la baisse générale : elle a été

enregistrée en 1996 et en 1997, plus précisément pour ce qui est du pourcentage estimatif de temps perdu en raison du nombre d'arrêts de travail (voir la figure 3). Au cours de ces deux années, un certain nombre de grèves importantes ont eu lieu dans le secteur public, sans compter la grève des Travailleurs canadiens de l'automobile chez General Motors du Canada (Gunderson, Hyatt et Ponak, 2001). Un autre écart mineur a aussi été observé par rapport à la tendance générale, et cela à la fin des années 1990, le nombre de grèves et de lock-out ayant alors augmenté légèrement et diminué à nouveau au cours des trois dernières années.

Des spécialistes ont avancé plusieurs théories pour expliquer la tendance à la baisse enregistrée dans le nombre d'arrêts de travail au cours des dernières décennies. Certains affirment que les arrêts de travail se font en général moins nombreux en période de récession et de stagnation économique (p. ex., Gunderson, Hyatt et Ponak, 2001). Les données pour le Canada et les États-Unis montrent que cela a notamment été le cas au cours de la récession du début des années 1990. En 1992, les deux pays ont enregistré ce qui était considéré à cette époque comme des baisses record dans le nombre d'arrêts de travail au cours d'une même année. Au Canada, il y a eu 404 arrêts de travail et 2,1 millions de jours-personnes perdus, tandis qu'aux États-Unis, il y a eu 41 arrêts de travail majeurs et 3,9 millions de jours-personnes perdus. Au Mexique, au cours des années qui ont suivi immédiatement la dévaluation du peso (1994-1995), on a



enregistré une baisse marquée du nombre de grèves. Dans les secteurs relevant de la compétence fédérale du Mexique, on a observé en moyenne 138 grèves par année entre 1989 et 1994, ces grèves ayant causé la perte de 1,5 million de jours-personnes par année (voir le tableau 1). Depuis 1995,

sauf pour ce qui est d'une très faible augmentation enregistrée récemment, le nombre et le volume des grèves ont diminué soudainement, et cela dans les secteurs tant fédéral que local (voir le tableau 1).

Une autre raison souvent mentionnée pour expliquer la baisse du nombre de grèves au cours des

Définitions et sources de données

Définitions. Au Canada et aux États-Unis, le nombre d'*arrêts de travail* englobe l'ensemble des grèves et lock-outs en cours pendant l'année visée, qu'ils aient commencé cette année-là ou avant; au Mexique, ce nombre correspond uniquement aux grèves qui ont débuté au cours de l'année à l'étude. Les données pour le Canada englobent tous les arrêts touchant un travailleur ou plus qui ont duré au moins 10 jours. Les données du Mexique comprennent toutes les grèves illégales, mais pas les lock-out. Aux États-Unis, ces données incluent tous les arrêts de travail touchant au moins 1 000 travailleurs et dont la durée correspond au moins à une journée ou quart de travail complets.

Le nombre de *travailleurs touchés* et le nombre de *jours-personnes perdus* sont définis de façon différente dans les trois pays. Au Canada, les données comprennent tous les travailleurs directement touchés par l'arrêt de travail. Au Mexique, les données quant aux travailleurs touchés renvoient uniquement aux syndiqués directement concernés, alors que les données relatives aux jours-personnes perdus comprennent tous les employés de l'entreprise en question. Aux États-Unis, les données englobent tous les employés d'un même employeur qui sont inactifs à cause de l'arrêt de travail.

Pourcentage des jours-personnes perdus par rapport au temps de travail total estimatif. On obtient ce pourcentage en divisant le nombre de jours-personnes perdus par le nombre estimatif total de jours de travail potentiels dans une année. Au Canada, le nombre de jours de travail potentiel est calculé en multipliant 250 par le nombre de travailleurs rémunérés non agricoles. Aux États-Unis, les jours de travail potentiels sont calculés en multipliant le nombre de travailleurs (à l'exclusion des travailleurs dans les domiciles privés, le secteur forestier et les pêches) par le nombre de jours de travail habituels pour la plupart des employés au cours de la période visée (c.-à-d., à l'exclusion des fins de semaine et des jours fériés fédéraux). Il n'y a pas de données pour le Mexique parce que le nombre de jours-personnes perdus n'est connu que pour les secteurs relevant de la compétence fédérale.

Sources. Canada : les données sur les arrêts de travail, les travailleurs visés, le nombre de jours-personnes perdus et le pourcentage des jours-personnes perdus par rapport au temps de travail estimatif proviennent de la Direction de l'information sur les milieux de travail de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et figurant dans « Perspective chronologique sur les arrêts de travail » (<http://labour-hrhc.gc.ca>; 16 avril 2003). Ces données sont recueillies dans le cadre du suivi des conventions collectives qui arrivent à expiration et tirées d'autres renseignements dont DRHC a connaissance.

Mexique : les données sur les arrêts de travail, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus pour les secteurs relevant de la compétence fédérale sont tirées du document « Negociaciones Colectivas de Jurisdicción Federal », tableau VI.1.1, du Secretaría del Trabajo y Prevision Social (http://stps.gob.mx/01_oficina/05_cgpeet/302_0114.htm; 14 mai 2003). Pour déterminer les « totaux », on a ajouté ces données aux données sur le nombre d'arrêts de travail et de travailleurs touchés pour les secteurs relevant de l'administration locale et tirées du document *Estadísticas sobre Relaciones Laborales de Jurisdicción Local*, Cuaderno núm. 11, Edición 2002 (Aguascalientes, 2002) de l'Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática. Les données tant fédérales que locales se fondent sur des renseignements fournis par les conseils de conciliation et d'arbitrage; il n'y a pas de données pour les administrations locales pour toutes les années.

États-Unis : les données sur les arrêts de travail, les travailleurs visés, le nombre de jours-personnes perdus et le pourcentage des jours-personnes perdus par rapport au temps de travail estimatif proviennent du Bureau of Labor Statistics (<http://www.bls.gov>; 18 juin 2003). Elles sont recueillies dans le cadre du suivi des conventions collectives arrivant à expiration et au moyen de sondages sur les milieux de travail où il y a eu des arrêts de travail.

dernières décennies est la concurrence accrue découlant de la mondialisation de l'économie. Ce facteur a érodé le pouvoir de négociation des syndicats mais favorisé une plus grande coopération entre les syndicats, les employeurs et les pouvoirs publics (Locke, Kochan et Piore, 1995; López Buitrón, 2002, 3-8; Fernández, 2002, 26-30). Un tel contexte a tendance à dissuader les syndicats de faire la grève et les employeurs de décréter un lock-out; on a alors recours plus fréquemment à d'autres modes de règlement des conflits. De plus, la diminution des arrêts de travail en Amérique du Nord au cours des dernières années s'inscrit dans la tendance générale à la baisse observée dans le monde entier. On estime que le pourcentage de temps de travail perdu à cause des arrêts de travail

est maintenant inférieur à un dixième de un pour cent dans le monde (Aidt et Tzannatos, 2003).

Notes

1. Comme il y a des différences dans les définitions et les méthodes utilisées (voir « Définitions et sources de données »), il est impossible d'établir une comparaison valable entre les niveaux absolus d'arrêts de travail du Canada, du Mexique et des États-Unis. Par conséquent, la présente note vise exclusivement les *tendances* dans chacun de ces trois pays; ces tendances sont plus comparables que ne le sont les niveaux parce qu'il n'y a eu aucun changement majeur dans les séries de données des différents pays pendant la période à l'étude (1989 à 2002).

2. Les données dont il est question dans ce paragraphe concernent les secteurs d'activités relevant de la compétence fédérale. Lorsqu'on ajoute les données pour les secteurs relevant des États (voir le tableau 1), les tendances générales restent les mêmes.

Références

Aidt, Toke et Zafris Tzannatos, *Unions and Collective Bargaining: Economic Effects in a Global Environment*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2003.

Fernández, Gerardo, « En las negociaciones también cuenta el corazón », *Universo Laboral*, novembre-décembre, 2002, p. 26-30.

Gunderson, Morley, Hyatt, Douglas et Allen Ponak, « Strikes and Dispute Resolution », dans Morley Gunderson, Allen Ponak et Daphne Gottlieb Taras, (coord.), *Union-Management Relations in Canada*, 4^e édition, Toronto, Addison Wesley Longman, 2001, p. 315-58.

Locke, Richard, Thomas Kochan et Michael Piore, (coord.), *Employment Relations in a Changing World Economy*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1989.

López Buitrón, Jaime Domingo, « Programa Nacional de Política Laboral, 2001-2006 », *Universo Laboral*, novembre-décembre, 2002, p. 3-8.

U.S. Bureau of Labor Statistics, *Major Work Stoppages in 2000*, communiqué, 9 février 2001. Washington, D.C., 2001.

Le Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail assume l'entière responsabilité de la teneur de la présente note. Aucun élément de cette note ne reflète nécessairement les opinions du Conseil ministériel, ni celles de quelque organisme gouvernemental ou quelque collaborateur ou examinateur externe que ce soit.

Tableau 1. Données statistiques sur les arrêts de travail, de 1989 à 2002

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Canada														
Nombre d'arrêts de travail	627	579	463	404	381	374	328	330	284	381	413	379	381	292
Nombre de travailleurs visés (en milliers)	445	270	253	150	102	81	149	281	258	244	158	143	221	169
Nombre de jours-personnes perdus (en milliers)	3701	5079	2516	2110	1517	1607	1583	3351	3610	2444	2443	1657	2204	3033
Pourcentage du temps de travail estimatif	0.15	0.02	0.01	0.09	0.05	0.06	0.05	0.11	0.12	0.08	0.08	0.05	0.07	0.09
États-Unis														
Nombre d'arrêts de travail	52	50	45	41	36	45	34	38	34	34	21	40	30	20
Nombre de travailleurs visés (en milliers)	454	200	412	383	184	322	207	275	351	387	80	397	102	47
Nombre de jours-personnes perdus (en milliers)	16996	5926	4584	3989	3981	5022	5771	4889	4497	5116	1996	20419	1151	660
Pourcentage du temps de travail estimatif	0.07	0.02	0.02	0.01	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.02	0.01	0.06	0.005	0.005
Mexique – Total														
Nombre d'arrêts de travail	875	820	574	633	629	588	577	461	395	278	257	173	254	
Nombre de travailleurs visés (en milliers)	70	69	79	107	48	48	31	25	29	27	61	70	37	
Mexique – Compétence fédérale														
Nombre d'arrêts de travail	118	150	136	156	155	116	96	51	39	33	32	26	35	45
Nombre d'arrêts de travail (en milliers)	58	49	65	91	32	27	12	11	9	11	50	60	23	23
Nombre de jours-personnes perdus (en milliers)	1121	1570	1599	1601	1843	1370	1303	702	500	436	384	390	414	550

Notes et sources : voir le texte de l'encadré.